



Marié à un français, j'ai perdu mon passeport

Par **louizai**, le **20/10/2008 à 15:01**

bonjour

je suis algérienne, je suis entrée en France voilà 3 ans avec un visa court séjour, depuis je suis en situation irrégulière, il y a 1 an et demi j'ai perdu mon passeport, je me suis présenté au consulat d'algerie pour en avoir un autre mais il m'a été refusé pour cause de défaut de titre de séjour. il y a six mois je me suis marié avec un français, je me suis rapproché de la préfecture de limoges pour régulariser ma situation mais on m'a opposé le fait que je ne dispose pas d'un passeport ni d'un visa ou une copie prouvant mon entrée légale sur le sol français, depuis mon dossier est bloqué.

SVP si quelqu'un peut m'aider en m'indiquant un moyen, s'il en existe un, de retrouver une trace du visa qui m'a été délivré, un service administratif, des archives... bref un moyen de prouver la régularité de mon entrée sur le sol français je vous en serais très reconnaissante. merci

Par **avocat droit public**, le **20/10/2008 à 19:15**

Essayez peut-être d'écrire au consulat qui vous avait délivré le visa pour demander une attestation.

Par **brima**, le **01/12/2008 à 18:41**

il est bizarre le consulat d'algerie de refuser de vous donner votre passeport, normalement ça leur regarde pas si vous êtes en situation régulière ou pas.

Par **salim16000**, le **01/12/2008** à **21:02**

salut

pour obtenir un paasport il faut la carte consulaire est pour obtenir carte consulaire il faut un titre sejour bonne courage

Par **brima**, le **01/12/2008** à **23:47**

non salim ,ils peuvent ptre te demander une carte didentite de l'algerie ou une piece qui prouve que tu est de nationalite algerienne mais ca leur regarde pas que tu est une carte de seour ici en france ou pas ,ils sont pas payer par la france ca cest la police francaise de soccuper de ca.

Par **salim16000**, le **02/12/2008** à **14:13**

bonjour rima

il faut le numero consulaire (carte consulaire) moi j'ai un certificat de residence 10 ,est une fille double nationalité , elle son passport francais est ca CNF , pour ajouter la photo de ma petit fille avec mon passport, pour voyger avec son demander un visa pour entré a l'algerie , il mon dit il faut la carte consulaire , si tu est en situation irréguliere si meme pas la pain tu na aucun droit au consulat .

le meilleur reponse pour louizai comme il dit l'avocat

essayer de contacter le consultat qui vous avait délivré le visa pour demander une attestation.

Par **bilop**, le **02/12/2008** à **14:48**

bonjour

c'est pas trop clair ton histoire tu as perdu ton passeport ,tu t'es marié et ce sans faire de declaration de perte ya un truc qui cloche.

on ne peut pas se marier sans carte d'identité(ou passeport)
on ne peut meme pas ouvrir un compte en banque